

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions Question écrite n° 66972

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incidences du mode de calcul de la retraite de base du régime de la sécurité sociale. Le montant de la pension servie équivaut à 50 % du plafond de la sécurité sociale soit 14 950 francs en 2001. Or, un salarié partant à la retraite en 2002 et ayant cotisé 160 trimestres dont 19 ans au plafond ne percevra que 6 610 francs. Il lui demande si elle entend prendre des mesures visant à corriger les effets pénalisants de ce mode de calcul.

Données clés

Auteur: M. Marc Dolez

Circonscription: Nord (17e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 66972 Rubrique : Retraites : régime général Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5722